

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 JANVIER 2019

### **2019/03 : BUDGET PRIMITIF 2019**

Le budget primitif de la Commune associée de Lomme pour 2019, tel qu'il vous est soumis respecte les dispositions de la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982.

Conformément à la loi du 16 juillet 2015 relative à la Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRE), le rapport d'orientation budgétaire 2018 de la ville de Lille et de la commune associée de Lomme a été approuvé lors des Conseils Communal et Municipal, les 05 et 07 décembre 2018.

Le budget 2019, qui vous est présenté repose sur les données financières suivantes :

- **La dotation de fonctionnement de Lomme pour 2019** destinée aux dépenses de charge à caractère général, de gestion courante et exceptionnelle est fixée à **8 483 049 euros, soit + 1,3% par rapport à celle de 2018.**  
Pour Lille Lomme et Hellemmes, les recettes de fonctionnement sont en augmentation de + 0,98 % de BP à BP. Cette évolution résulte notamment d'une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat (+ 1 M€). En effet, même si la Dotation Forfaitaire (DF) diminue encore, la Ville bénéficie tendanciellement d'une progression de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de son mode de calcul péréquateur : Lille est de fait dans une situation plus défavorable, avec un potentiel fiscal et un revenu par habitant inférieurs à la moyenne. Par ailleurs, les droits de mutation devraient légèrement augmenter par rapport au BP
- **Le montant des crédits d'investissement de Lomme** pour 2019 (crédits de paiement et récurrent) est de **6 054 836.52 euros**, soit un niveau d'investissement conforme aux engagements pris envers les Lommois et conforme aux AP/CP du mandat. Le principal investissement de la fin du mandat est le TRINUM (Pole des arts et des cultures numériques), dont l'essentiel des dépenses d'investissement sera sur l'exercice 2020.
- **Le budget 2019 réservé aux dépenses de charges de personnel est de 23 574 034 euros**, soit une augmentation de **+ 0,5%** par rapport au BP 2018.
- **Les taux de la fiscalité locale directe** seront identiques à 2018.
- **Une recherche systématique de nouveaux financements** (subventions, etc.) pour consolider les équilibres budgétaires.
- **Une augmentation du niveau de l'épargne**, malgré un contexte contraint
- **Un endettement maîtrisé de la ville.** La dette reste saine et sécurisée : en fin d'exercice, l'encours de dette devrait s'établir à 378,1 M€ (en baisse de 1,3 % par rapport à 2018). La capacité de désendettement devrait être de l'ordre de 8 ans, ce qui reste largement inférieur au plafond de 12 ans fixé par l'Etat dans le cadre du pacte financier.

La commune a décidé de présenter les documents budgétaires par nature et chapitre pour les deux sections (investissement et fonctionnement).

Dans un souci de lisibilité, le budget est exposé pour les deux sections (investissement et fonctionnement) avec une arborescence par politique publique selon le modèle de la Loi Organique des Lois de Finances (LOLF) : Mission – opération – Action, les trois niveaux étant définis dans le règlement financier. Cette nouvelle arborescence est détaillée dans la maquette budgétaire qui vous a été transmise et étudiée lors de la commission des Finances.

### **La Section d'Investissement**

Le budget d'investissement est essentiellement présenté en Autorisations de Programme et en Crédits de Paiement (AP/ CP) dans le cadre du dispositif d'optimisation de la gestion des crédits d'investissement communs à Lille Lomme et Hellemmes.

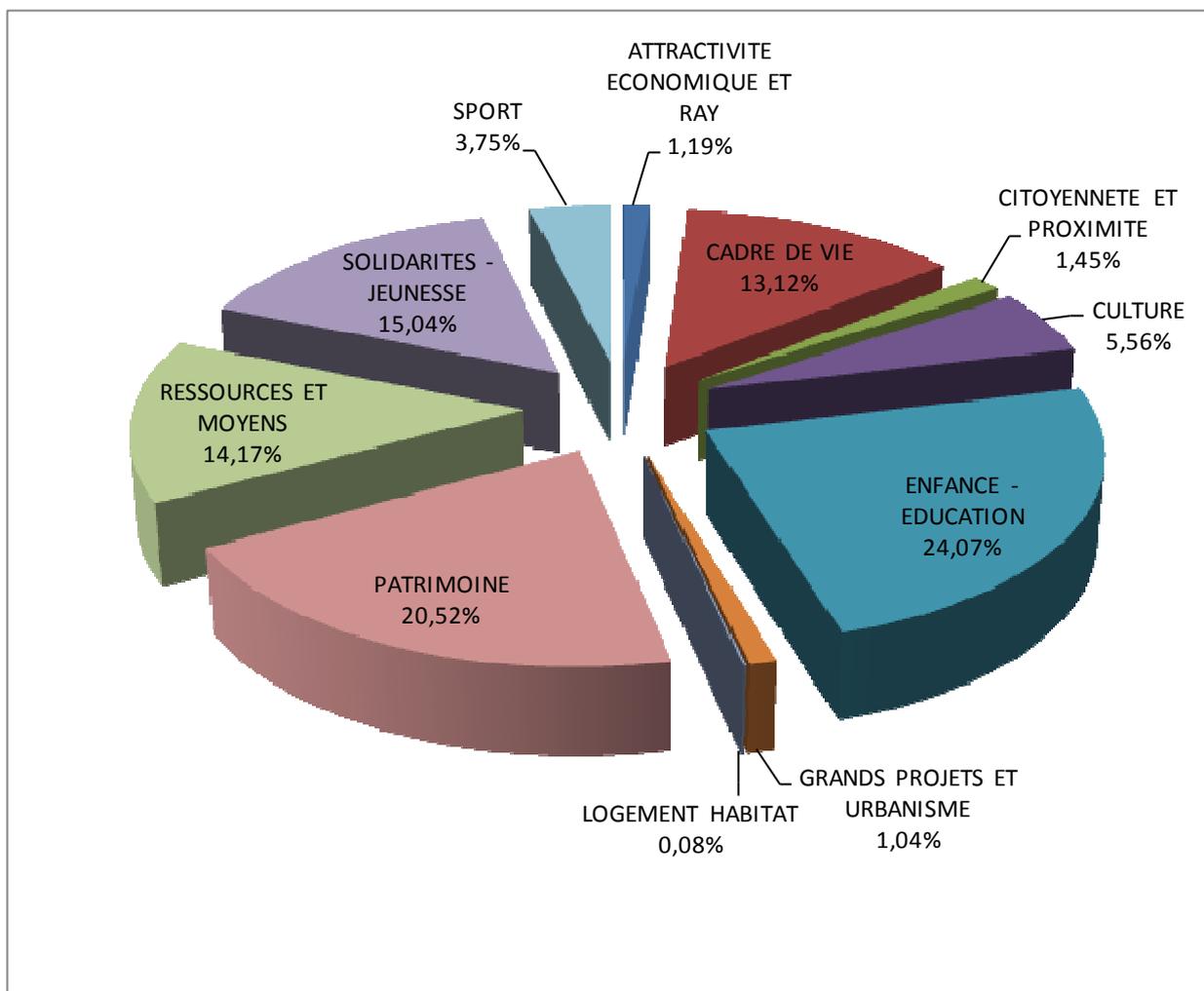
Les AP/CP font l'objet d'une annexe budgétaire ainsi que d'une délibération spécifique, sachant que les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des crédits pouvant être engagés dès 2019 pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être mandatés d'ici la fin de cette année 2019. Seuls les crédits de paiement sont pris en compte dans le budget primitif.

**Le montant des Crédits de Paiement (CP) inscrits au Budget Primitif 2019 est de 5 227 386.52 euros, dont les investissements dits « récurrents » (hors AP/CP) pour 827 000 euros.**

Ces crédits vont permettre de poursuivre les opérations lancées, les travaux de maintenance des équipements et de confirmer ainsi les engagements pris envers les Lommois.

La répartition de ces crédits d'investissement, selon le premier niveau de l'arborescence des politiques publiques, est la suivante :

<b>MISSIONS</b>	<b>BP 2019</b>
<b>ENFANCE - EDUCATION</b>	<b>1 195 636.82</b>
<b>CADRE DE VIE</b>	<b>1 064 499.70</b>
<b>*PATRIMOINE</b>	<b>1 388 325.00</b>
<b>CULTURE</b>	<b>1 959 275.00</b>
<b>SPORT</b>	<b>147 000.00</b>
<b>RESSOURCES ET MOYENS</b>	<b>175 100.00</b>
<b>CITOYENNETE ET PROXIMITE</b>	<b>125 000.00</b>
<b>Somme :</b>	<b>6 054 836.52</b>



Voici les principales opérations inscrites pour 2019 :

#### **Cadre de vie**

Marché performance éclairage public : 594 999.70 euros.

Plan de gestion des espaces verts : 110 000 euros.

Aménagement des espaces publics : 61 000 euros.

Aires de jeux : 35 000 euros.

Parc urbain : 70 000 euros.

Plan propreté : 25 000 euros.

Mobilier Urbain : 10 000 euros.

#### **Citoyenneté et proximité**

Cimetières : 60 000 euros.

Télé surveillance : 41 000 euros.

Numérisation des registres : 10 000 euros.

#### **Culture**

Ecole de musique : 13 000 euros.

Acquisition abonnement médiathèque : 60 000 euros.

Fêtes et animation : 10 210 euros  
 Pole arts et cultures du numérique : 1 834 000 euros.

### **Enfance éducation**

Ecoles primaires : 20 000 euros.  
 Ecoles maternelles : 12 500 euros.  
 Travaux des écoles : 470 000 euros.  
 Maison de la petite enfance 40 000 euros.  
 Crèche familial 42 000 euros.

### **Patrimoine**

Travaux lourds - équipements sportifs : 300 000 euros.  
 Travaux de mise en conformité des bâtiments (dont culture et jeunesse) : 181 000 euros.  
 Réhabilitation intérieure de l'Hôtel de Ville : 50 000 euros.  
 Marché de chauffage : 500 000 euros.  
 Réhabilitation Maison des enfants 12 200 euros.  
 Travaux accessibilité : 300 000 euros.

### **Ressources et moyens**

Véhicules - engins : 110 000 euros.  
 Moyens informatiques : 60 000 euros.

### **Sports**

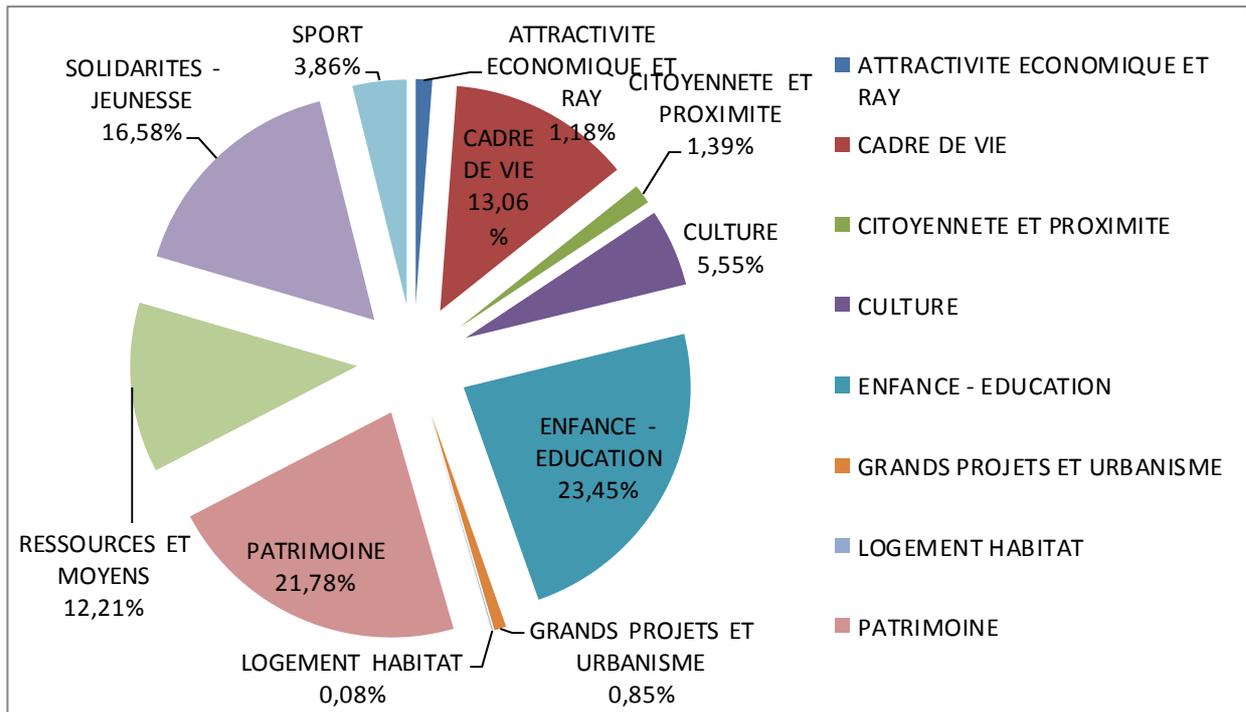
AMO piscine: 80 000 euros.  
 Matériels salle de sports : 20 000 euros.  
 Mise aux normes - matériels salle de sports : 40 000 euros.

### **La Section de Fonctionnement**

**La dotation de fonctionnement (hors RH) sera de 8 483 049.00 €.** Elle permet de poursuivre les politiques et les actions engagées et décidées.

La répartition de ces crédits de paiement selon le premier niveau de l'arborescence politique est la suivante :

<b>MISSIONS</b>	<b>BP 2019</b>
<b>PATRIMOINE</b>	<b>1 847 563.54</b>
<b>ENFANCE - EDUCATION</b>	<b>1 989 250.60</b>
<b>SOLIDARITES - JEUNESSE</b>	<b>1 406 650.00</b>
<b>RESSOURCES ET MOYENS</b>	<b>1 036 019.86</b>
<b>CADRE DE VIE</b>	<b>1 107 750.00</b>
<b>CULTURE</b>	<b>470 907.00</b>
<b>SPORT</b>	<b>327 850.00</b>
<b>ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET RAY</b>	<b>99 768.00</b>
<b>CITOYENNETE ET PROXIMITE</b>	<b>118 090.00</b>
<b>GRANDS PROJETS ET URBANISME</b>	<b>72 100.00</b>
<b>LOGEMENT HABITAT</b>	<b>7 100.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 483 049.00</b>



Voici les principaux postes de dépenses en 2019 pour la section de fonctionnement :

### **Attractivité économique**

Mission locale subvention : 81 000 euros.

### **Cadre de vie**

Marché sur performance éclairage public : 537 000 euros.

Plan propreté : 167 500 euros.

Plan de gestion espaces verts : 180 000 euros.

Jeux : 39 000 euros.

Ferme éducative : 16 500 euros.

Agenda 21 - développement durable : 19 150 euros.

Aménagement espaces publics : 75 000 euros.

### **Citoyenneté et proximité**

Point accès au droit : 27 200 euros.

Accueil Qualiville : 5 600 euros.

Etat civil : 7 500 euros.

Cimetières : 13 100 euros.

Police municipale : 40 000 euros.

### **Culture**

Soutien aux associations culturelles : 146 923 euros.

Carnaval : 80 754 euros.

Acquisitions abonnements médiathèque : 61 000 euros.

Noël : 13 405 euros.

Saison théâtre : 12 612 euros.

Ecole de musique : 29 400 euros.

Activités générales et culturelles de la médiathèque : 32 300 euros.

### **Enfance éducation**

ALSH été : 83 000 euros.

ALSH petites vacances et mercredis : 53 500 euros.

Soutien aux associations scolaires : 10 621 euros.

Ecoles privées : 409 000 euros.

Ecoles maternelles : 154 600 euros.

Ecoles primaires : 333 000 euros.

Restaurant scolaire : 307 189 euros.

RAMI : 288 725 euros.

Gestion bâtiments - éducation jeunesse : 171 950 euros.

Soutien initiative jeunesse : 31 600 euros.

Soutien aux associations sociales : 20 029 euros.

### **Patrimoine**

Fluides : 1 443 206 euros.

Gestion entretien des bâtiments : 398 156 euros.

### **Ressources et moyens**

Habillement : 65 000 euros.

Affranchissement : 58 000 euros.

Reprographie interne : 127 557 euros.

Téléphonie : 167 500 euros.

Moyens informatiques : 59 900 euros.

Formation agents : 56 000 euros.

Santé au travail : 34 000 euros.

Soutien association du personnel : 29 655 euros.

Parc automobile : 112 200 euros.

Carburant : 120 000 euros.

Formation des élus : 15 000 euros.

Formation apprentis : 30 000 euros.

### **Solidarité jeunesse**

Subvention CCAS : 1 358 000 euros.

### **Sports**

Soutien aux associations sportives : 247 400 euros.

Salles de sports : 37 600 euros.

Terrains de sports : 21 000 euros.

Manifestations sportives : 11 000 euros.

### **Grands projets et urbanisme**

Politique Foncière : 72 100 euros.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

◆ **ADOPTER** le Budget Primitif 2019 par nature et chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement

ADOPTE A LA MAJORITE,

Contre : Mme ACS - M. HENRI - M. DUEZ - M. MOMBOISSE.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme